



Calgary, le 6 mars 2009

Douglas Kelly, rédacteur en chef; Stephen Meurice, éditeur délégué;
Jonathan Harris, directeur de la rédaction; Jonathan Kay, éditeur en chef
National Post
1450 Don Mills Road, suite 300
Don Mills (ON) M3B 3R5

Messieurs,

Je vous écris au sujet de l'article de Colby Cosh, paru le 17 février dans le National Post, intitulé « Hiding the facts about mental illness ». Mon objectif n'est pas de nier que toute personne, qu'elle soit atteinte ou non d'une maladie mentale, est capable de commettre des actes de violence. Je tiens cependant à souligner que la grande majorité des personnes atteintes d'une maladie mentale ou d'un trouble mental ne commettront jamais un acte violent. En fait, l'abus de substances, les antécédents de violence et le temps passé dans un milieu favorisant la violence sont des facteurs prédictifs plus importants de comportements violents. L'âge et le sexe sont également importants à cet égard. La plupart des crimes violents sont commis par des hommes de 18 à 26 ans, et l'abus d'alcool ou d'autres substances joue un rôle déterminant. Une bonne partie de cette information se trouve dans l'article cité par M. Cosh, tiré d'une revue de psychiatrie. Quand le tableau d'ensemble n'est pas présenté, la fausse perception du public s'accroît quant au lien entre la maladie mentale et la violence.

Dans les faits, un Canadien sur quatre ou sur cinq sera atteint d'un quelconque problème émotionnel ou de santé mentale cette année. Si l'on se fie à l'article paru dans le National Post, près de huit millions de Canadiens seraient donc potentiellement violents. Autre fait à souligner : les trois quarts des personnes souffrant d'un trouble de santé mentale ne chercheront pas à se faire soigner. Pourquoi? Une raison qui revient souvent est la peur d'être étiqueté, stigmatisé ou considéré comme potentiellement dangereux ou imprévisible. Les personnes touchées se privent donc de traitements dont elles ont besoin.

La stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes d'une maladie mentale sont les raisons principales pour lesquelles le gouvernement fédéral a créé la Commission de la santé mentale du Canada il y a un an et demi. Nous en sommes

au tout début d'une initiative décennale contre la stigmatisation et la discrimination. Nous voulons modifier les attitudes des Canadiens de sorte qu'aucun parent n'ait honte d'avouer aux autres que son enfant reçoit de l'aide pour un trouble de santé mentale, qu'aucun travailleur n'ait peur de dire à ses collègues qu'il est déprimé et que les journalistes respectent un code déontologique qui leur demande d'adopter des pratiques journalistiques responsables et de ne jamais utiliser des mots lourds de stigmates comme « aliéné ».

Des articles comme celui de Colby Cosh contribuent à la stigmatisation des personnes souffrant de troubles mentaux. En fin de compte, cela touche chacun d'entre nous. Nous vous demandons de faire preuve de professionnalisme : évitez de publier de l'information inexacte et préjudiciable.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michael Howlett

Président et chef de la direction de la Commission de la santé mentale du Canada